

GARRIGUES

COVID-19: Le Maroc proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juin

Le Décret n°2-20-371, publié au Bulletin Officiel le 19 mai, a prorogé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juin.

La date de finalisation de l'état d'urgence sanitaire initialement prévue était le 20 avril puis le 20 mai. D'un point de vue fiscal, la nouvelle prorogation de cet état comporte l'extension jusqu'au 10 juin de la suspension de l'écoulement de tous les délais établis par les textes législatifs et réglementaires mise en place par le Décret-loi n°2.20.292, publié au Bulletin Officiel le 24 mars. Par conséquent, l'écoulement desdits délais est suspendu pendant soixante-dix-huit jours calendaires (le délai qui court entre le 24 mars et le 10 juin).